



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ASSOMPTION**

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, greffier de la Ville de Charlemagne, que le Conseil municipal, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le mardi 4 février 2020, à 19h00 à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, située au 84 rue du Sacré-Cœur, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Identification du site concerné :

2 boulevard Céline-Dion, lot 5 475 928, zone CR-8

Nature et effet :

Cette dérogation aurait pour effet de permettre l'aménagement d'une deuxième enseigne sur muret ayant une superficie de 6,72 mètres carrés, alors que l'article 161 du règlement de zonage numéro 05-384-15 et ses amendements, prescrit un maximum d'une enseigne sur muret par site et une superficie maximale de 3 mètres carrés pour les enseignes de la catégorie « B ».

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande, lors de cette séance ordinaire.

Donné à Charlemagne
ce 6 janvier 2020

Philippe Lapointe
Directeur général et greffier